

APJB
REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

*_*_*_*_*

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

*_*_*_*_*

DECRET N° 2014-790 DU 31 DECEMBRE 2014

portant adoption des états financiers, exercice 2011, de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-09 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure -type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2007-580 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Mines, de l'Energie et le l'Eau ;
- Vu** le décret n° 2014-564 du 1^{er} octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n° 99-281 du 31 mai 1999 portant approbation des statuts de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières en date du 19 septembre 2013 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 octobre 2014,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés les états financiers, pour exercice 2011, de l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM), tels qu'ils sont annexés au présent décret.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et des Programmes
de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Energie, des Recherches
Pétrolières et Minières, de l'Eau et du
Développement des Energies
Renouvelables,

Komi KOUTCHE

Barthélémy Dahoga KASSA

AMPLIATIONS : PR4; CC 2; AN 2; CS 2; HAAC 2; CES 2; SGG 4; MERPMEDER 2; MFEPD 2; Autres Ministères 25;
GCONB-INSAE 3; DGB-DGML-DSDV-DGTCP-DGID 5; IGF-CF 4; OBRGM 5; DLC 1; UAC- UP 4; JORB 1.